

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées « CGV ») font partie intégrante de tout contrat conclu entre MY EXTERIEUR (marque commerciale du groupe MULLER & COMFORT SARL) et le Client. En les acceptant sans réserve, le Client déclare être d'accord avec leur validité pour le contrat en cours ainsi que pour toute relation complémentaire ou ultérieure.

Les modifications ou compléments aux présentes CGV doivent être faites par écrit.

Si certaines dispositions des présentes CGV s'avéraient nulles ou non avenues, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

2. OFFRE / DEVIS

Le devis est toujours établi sur la base d'une demande du Client et sa validité ne peut excéder semaines.

Notre devis doit être vérifié avec précision par le Client.

Après la conclusion de l'offre, nous pouvons prendre en compte les demandes de modifications de la part du Client uniquement si nous pouvons encore accepter une modification sur la base du stade de travail en préparation.

Les frais et retards de livraison résultant de ces modifications ultérieures sont à la charge du Client.

Si, contre toute attente, le Client annule sa commande, il indemniserait la société MULLER & COMFORT pour ses frais déjà engagés jusqu'au moment de l'annulation (commande chez les fournisseurs, début des travaux en atelier ou chez le Client, frais administratifs et déplacements).

Si un acompte a été versé par le Client, la facture de ces frais sera compensée avec l'acompte et le solde éventuel remboursé par la société MULLER & COMFORT.

Sans acompte préalable, le Client s'engage à payer la facture de ces frais à 10 jours dès réception de celle-ci.

3. PRIX

Les prix fixés à l'acceptation du devis sont fermes et définitifs. La TVA est comprise.

Les livraisons sont effectuées franco chez le Client (chantier ou domicile), également pour les travaux de pose ou de construction sur place, sauf en cas d'annulation de la commande par le Client.

Les coûts suivants, en particulier, ne sont pas inclus dans les prix, sauf si expressément convenu autrement :

- Modifications ultérieures des commandes et travaux de planification supplémentaires en cas de modifications ou d'écarts par rapport aux bases de planification ou aux designs sur lesquels le devis est basé
- Coûts pour les frais supplémentaires dépassant l'étendue des prestations décrites dans le devis
- Coûts supplémentaires résultant de circonstances rendant l'exécution du travail plus difficile et qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'offre.
- Coûts des vérifications auprès des autorités, des autorisations et des homologations

4. LIVRAISON / TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire et le Client ne peut demander de dommages-intérêts du fait d'un retard dans la livraison.

Le client donne le mandat express à la société MULLER & COMFORT pour choisir le transporteur adéquat sauf instruction contraire.

Le Client devra, à la livraison, formuler les réserves qui lui semblent nécessaires à l'égard du transporteur en fonction des avaries qu'il pourrait constater. Si ce dernier point n'est pas respecté, MULLER & COMFORT sera libérée de toute responsabilité sur d'éventuels dommages.

5. EXECUTION DES TRAVAUX

MULLER & COMFORT s'engage à exécuter, dans les règles de l'art, les travaux compris dans l'offre acceptée.

Pour permettre une organisation rationnelle des travaux, MULLER & COMFORT est libre de fixer la date des travaux.

Dans la mesure du possible, les désirs du Client sont pris en considération.

Le Client se devra de faciliter l'accès et donner toutes les informations nécessaires à MULLER & COMFORT afin que les travaux puissent s'organiser dans les meilleures conditions.

En cours d'exécution des travaux, si la situation l'exige ou si le Client demande des modifications ou travaux supplémentaires, un devis

complémentaire, avec adaptation des délais le cas échéant, sera rédigé. Si les délais devaient être dépassés sans faute de la part de MULLER & COMFORT, le Client ne peut demander des dommages-intérêts.

En cas de force majeure (par exemple événements naturels, incendie, accident de transport, vol ou autre sinistre), l'exécution du contrat par MULLER & COMFORT sera adaptée en fonction de l'évènement. Dans un tel cas, le Client ne peut pas non plus prétendre à des dédommagements.

6. PAIEMENTS

Les conditions de paiement figurent toujours sur le devis.

Les factures qui ne font pas l'objet d'une réclamation écrite par le Client dans les 10 jours suivant leur envoi sont réputées comme acceptées définitivement.

Pour tout paiement non effectué dans les délais contractuels, un intérêt de 5% est dû par le Client. D'autres frais supplémentaires restent réservés, en cas de recouvrement par exemple.

Les réclamations concernant d'éventuelles déficiences ne modifient en rien les conditions de paiement convenues. Si un défaut devait être imputable à MULLER & COMFORT, celle-ci s'engage à y remédier à sa charge et dans les plus brefs délais.

7. RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise livrée, reste propriété de la société MULLER & COMFORT jusqu'à son paiement complet. Le Client déclare accepter toute inscription de pacte de réserve de propriété ou d'hypothèque légale, le cas échéant.

8. GARANTIE ET RESPONSABILITE

Tous les travaux exécutés par MULLER & COMFORT doivent être immédiatement contrôlés par le Client ou par son représentant, à réception finale.

Toute réclamation doit être communiquée par écrit à MULLER & COMFORT sous 8 jours au maximum dès la réception finale.

Le délai de garantie est de 2 ans dès la date de réception.

9. UTILISATION DES REFERENCES

Le Client donne l'autorisation à la société MULLER & COMFORT d'utiliser librement les photographies de ses travaux sur ses supports marketings, dans le respect des personnes et des objets photographiés.

10. DISPOSITIONS FINALES

Les documents contractuels sont applicables dans l'ordre suivant :

- Le devis entre MULLER & COMFORT et le Client
- les présentes CGV
- les normes SIA
- le droit Suisse

11. FOR JURIDIQUE

Le for juridique est le domicile de la société MULLER & COMFORT.

La société reste toutefois en droit d'actionner le Client à son domicile.